

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 21 décembre 2020

Date de la

Convocation :

17 décembre 2020

Date d’Affichage :

22 décembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-155

Mise à disposition d’un local de la mairie au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

**L’an deux mille vingt, le vingt-un décembre à dix-huit heures
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

Étaient représentées : ROUX Catherine par GRANET Céline, ROMAN Leslie par CORDIER Georges.

Absents excusés : MM. ARNAUD Cyril, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme GUIGUES Véronique a été élue secrétaire de séance.

VU la demande du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras qui sollicite la commune pour le renouvellement de la mise à disposition de locaux au sein de la Mairie de Villard Saint Pancrace,

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et présente à cet effet un projet de convention de partenariat relatif à la mise à disposition de la salle située au 1^{er} étage de la mairie pour une surface de 30 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Président Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE